

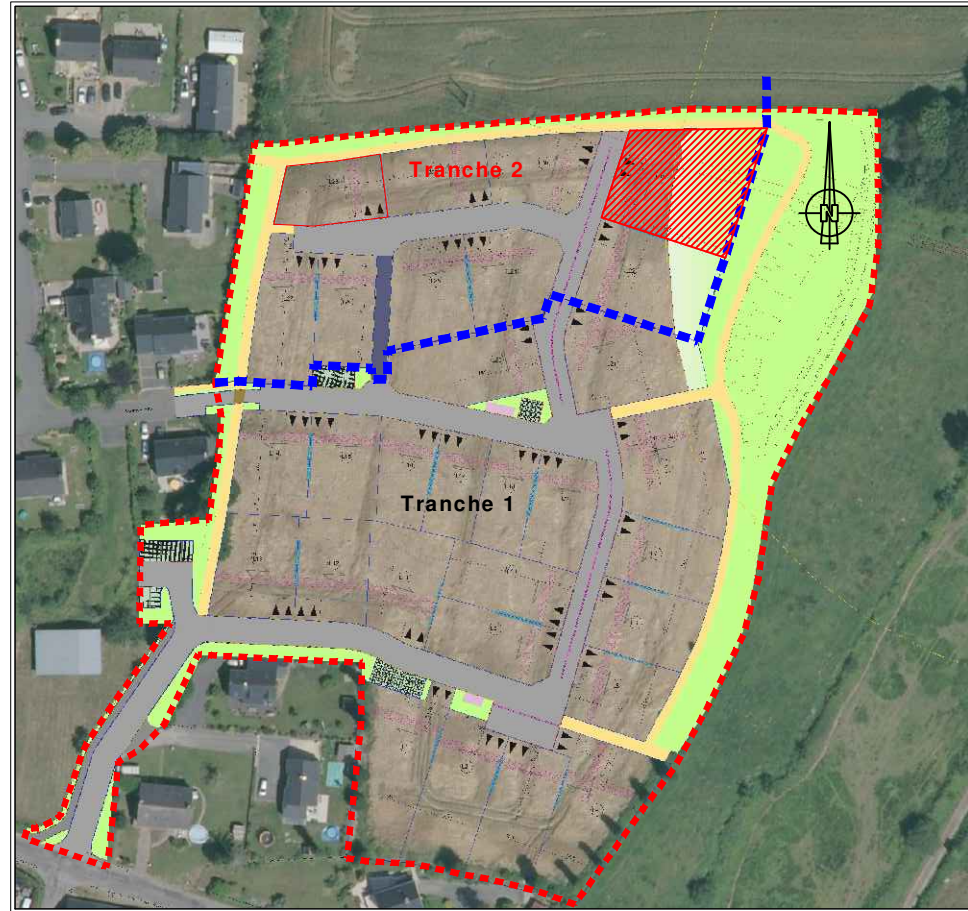
PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF

COMMUNE DE SAINT-UNIAC

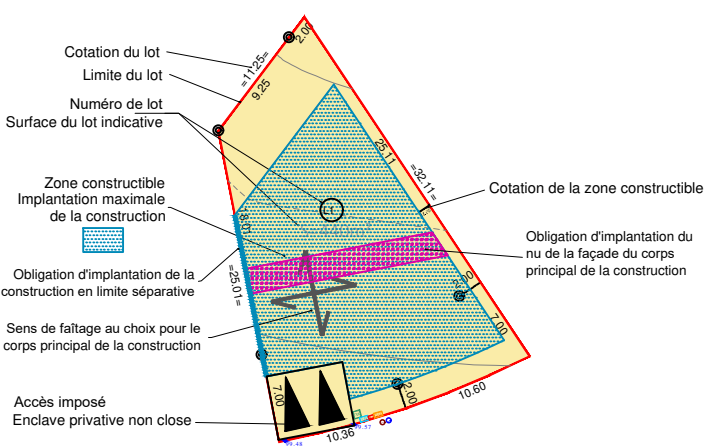
LOTISSEMENT "Le Pâtis de Leznach"

Tranche 2

Plan figuratif sans echelle



LEGENDE :



Nota : Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le Géomètre suite au bornage du lot.
La position des coffrets et l'altimétrie des branchements EP et EU sont définies à la faveur des plans de recolement des réseaux fournis par ATEC OUEST le 11/04/2022.

Dr:2019.244

Aménagements communs

- Périmètre de l'opération
- Enrobé BBSG 0/10 noir hydrodécapé sur voirie
- Enrobé BBSG 0/6 sur trottoir
- Pavé béton à joint large engazonné sur stationnement
- Chemin sablé
- Tricouche
- Espaces verts
- Regroupement bacs OM / Tri sélectif sur dalle béton balayé
- Arbres conservés
- Arbres plantés
- Altimétrie terrain naturel
- Altimétrie voirie projet
- Altimétrie terrain naturel projet
- Haies ou boisements à créer ou à protéger au titre de l'art. L123-1-5 7°
- Application cadastrale

Implantation des constructions

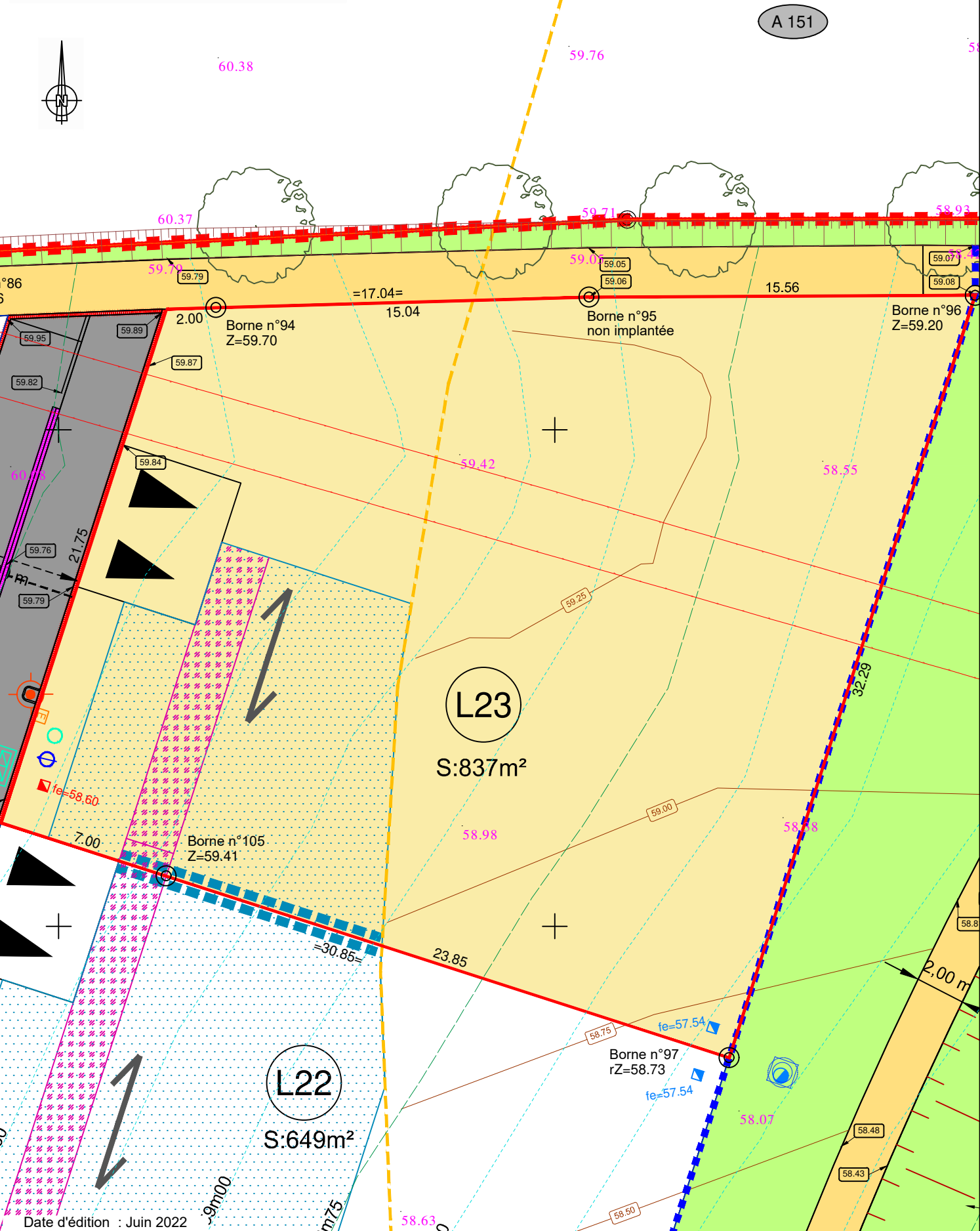
- Délimitation du passage du lotissement
 - Limite du lot
 - Zone constructible
 - Obligation d'implantation du nu de la façade du corps principal de la construction
 - Obligation d'implantation de la construction en limite séparative
 - Obligation du sens de faitage imposé pour le corps principal de la construction
 - Sens de faitage au choix pour le corps principal de la construction
 - Accès automobile au lot et espace de stationnement non-clos privé imposé
- #### Réseaux
- Citerneau AEP
 - Citerneau TEL
 - Coffret ELEC
 - Regard de visite EP
 - Regard de visite EU
 - Candélabre
- #### Servitudes
- Protection de 100m par rapport à la lagune
 - Limite Sud de la zone de bruit
 - Ligne haute tension

PLAN DE VENTE
COMMUNE DE SAINT-UNIAC
LOTISSEMENT "Le Pâtis de Leznach"
Tranche 2

LOT L23

Superficie du lot : 837 m²
Surface maximale de plancher autorisée : 200m²
Section : A n° 978

ECHELLE 1/200ème
Rattachement altimétrique : NGF / IGN 69



Date d'édition : Juin 2022